



Date convocation : 10.11.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_48

Séance du vendredi 18 novembre 2022

Le dix-huit novembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Didier PINCHON, Hugues MORONI par Marie-Christine HALLIER, Dominique GARRÉ par Luc LELONG

Secrétaire de séance : Daniela DOUILLET

Décision modificative BP 2022 – Commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie – Electricité	-2 000,00 €	
60622	Carburants	-500,00 €	
60623	Alimentation	2 500,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	
60636	Vêtements de travail	120,00 €	
6156	Maintenance	4 000,00 €	
6161	Multirisques	1 000,00 €	
6237	Publications	400,00 €	
6251	Voyages et déplacements	80,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	600,00 €	
6262	Frais de télécommunications	1 000,00 €	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	-400,00 €	
6411	Personnel titulaire	-5 000,00 €	
6413	Personnel non titulaire	3 000,00 €	
6415	Indemnité inflation	600,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	-6 000,00 €	

Préfecture de l'Aisne

Date de reception de l'AR: 23/11/2022

002-210200721-DE_2022_48-DE

6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	800,00 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	700,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	-500,00 €	
6531	Indemnités	-1 000,00 €	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	100,0	

TOTAL : 0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés,
*VALIDE les mouvements de crédits tels que présentés.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.